

# **PROGRAMME DE LÉGISLATURE**

**2026 – 2029**

# SOMMAIRE

**Introduction**  
PAGE 3

**Message du  
Conseil d'État**

**Chapitre 01**  
PAGE 4  
**Contexte**

**Chapitre 02**  
PAGE 7  
**Analyse SWOT**

**Chapitre 03**  
PAGE 9

**Axes  
prioritaires**

PAGE 11  
**Axe 1 : Vivre**

PAGE 17  
**Axe 2 : Développer**

PAGE 22  
**Axe 3 : Innover**

**Chapitre 04**  
PAGE 27  
**Plan financier  
de législature**

**Chapitre 05**  
PAGE 36  
**Contributions  
au développement  
durable**

**Chapitre 06**  
PAGE 39  
**Conclusion**

# MESSAGE DU CONSEIL D'ÉTAT

Trois verbes.

Trois repères pour orienter le travail du Conseil d'État lors de cette 52<sup>e</sup> législature.

Trois dynamiques pour continuer de faire de Neuchâtel un canton innovant, attractif et durable.

**Vivre**, c'est créer les conditions pour que chacune et chacun trouve sa place et puisse s'épanouir. C'est aussi offrir un cadre de vie sûr, prospère et favorable à la santé et à la solidarité. Le Conseil d'État veut renforcer la cohésion sociale et soutenir celles et ceux qui en ont le plus besoin.

**Développer**, c'est encourager une économie dynamique et tournée vers l'avenir, qui mise sur l'emploi, la formation et le développement durable. Face aux vents contraires, le Conseil d'État soutient particulièrement les entreprises, favorise l'innovation et trace une direction pour renforcer l'attractivité du canton.

**Innover**, c'est explorer de nouveaux horizons pour préparer le canton de demain. Une administration plus transversale, proche de la population et capable d'intégrer les transitions numériques et énergétiques. Aux côtés de ses entreprises, Neuchâtel avance, porté par son esprit d'innovation.

Dans un contexte de tensions mondiales, de changement climatique et d'incertitudes économiques, le Conseil d'État a choisi ces trois verbes pour illustrer son action. Un engagement pour la population. Pour les Neuchâteloises et les Neuchâtelois.

Afin de mieux affronter les perspectives budgétaires qui appellent à la prudence, des efforts importants seront nécessaires pour garantir la stabilité financière, condition essentielle à la capacité d'action du canton.

Le cap est donné.

**Crystel Graf**

Présidente  
Cheffe du Département de la formation et des finances

**Frédéric Mairy**

Vice-président  
Chef du Département de la santé, de la jeunesse et des sports

**Laurent Favre**

Chef du Département du développement territorial et de l'environnement

**Florence Nater**

Cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale

**Céline Vara**

Cheffe du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture

**Séverine Despland**

Chancelière d'État



## CONTEXTE

# UN CANTON ENTRE FORCES ET DÉFIS

Économiques, sociales ou environnementales, les adaptations façonnent la société. Dans ce contexte mouvant, le Canton de Neuchâtel s'appuie sur ses forces – un tissu économique innovant, une culture d'ouverture et une solidarité ancrée – pour renforcer sa résilience et inscrire son développement dans la durée.

Fort de sa situation géographique connectée aux grands axes et de la richesse portée par sa nature encore préservée, le Canton de Neuchâtel dispose également de nombreux atouts. Il bénéficie d'un tissu industriel et technologique à la pointe, d'une offre académique diversifiée, d'une longue tradition d'ouverture et d'une proximité privilégiée entre institutions et population. L'État et les communes ont par ailleurs développé un bon partenariat, concrétisé au travers de mécanismes péréquatifs robustes et d'outils innovants, tel l'accord de positionnements stratégiques. Ces éléments, parmi tant d'autres, constituent une base solide pour affronter les défis du présent et préparer l'avenir.

## Soutenir et transformer

Dans cette perspective, les incertitudes économiques et la pression sur les finances publiques rappellent la nécessité d'accompagner la résilience du tissu économique et social cantonal. Terre d'innovation, Neuchâtel s'appuie sur son savoir-faire technologique, ses hautes écoles et ses entreprises pour diversifier et stimuler son économie et développer la formation dans les métiers d'avenir, notamment dans les domaines de la santé, de la transition énergétique et du numérique.

Pour ce faire, l'orientation et la formation professionnelles jouent un rôle essentiel pour anticiper les évolutions du marché du travail et garantir l'adéquation entre compétences et besoins économiques. En soutenant la recherche, l'innovation et la création des emplois de demain, le canton affirme sa volonté de demeurer une terre d'excellence et d'opportunités.

## Une société en évolution

Les mutations démographiques et sociales invitent également à repenser les politiques publiques dans une perspective de cohésion, de progression socio-économique et de solidarité. L'évolution de la population, la pression sur le système de santé et certaines inégalités appellent des réponses coordonnées, centrées sur la prévention, la garantie d'un système de santé efficient et la solidarité entre les générations.

La sécurité publique et la cybersécurité font également partie des priorités : elles contribuent à un environnement sûr et au bien-être collectif, notamment face aux nouvelles formes de risques liées au numérique.

Le canton veille à préserver un cadre de vie équilibré, fondé sur la proximité, la participation citoyenne et le respect de la diversité. Le sport et la culture jouent à ce titre un rôle essentiel : ils favorisent la santé et le bien-être, la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à une même communauté, un même territoire.

## / S'adapter aux grandes mutations

Les modes de vie évoluent, tout comme la manière de penser la mobilité et l'économie. Le Plan climat cantonal, la mise en œuvre de la stratégie « Mobilité 2030 » et le développement du RER neuchâtelois illustrent cette volonté d'agir concrètement pour un territoire plus durable et mieux connecté.

Ces mutations s'accompagnent aussi d'innovations majeures dans le domaine du numérique, à condition d'être utilisées avec discernement et éthique. L'enjeu est technologique, mais aussi humain et social. Ces outils doivent rester au service de la population et des entreprises, en prévenant toute forme de fracture numérique.

## / Un État proche et responsable

Dans ce contexte, la modernisation de l'administration se poursuit pour garantir des services publics accessibles, efficaces et adaptés aux besoins. La simplification des démarches, la numérisation raisonnée et la proximité des prestations renforcent la confiance dans l'action publique.

Cette évolution s'accompagne en particulier d'une politique culturelle ambitieuse, d'un engagement constant pour le développement durable et d'une gestion rigoureuse des finances.

Fort de ses atouts et attentif aux besoins de la population et de l'économie, le Canton de Neuchâtel agit pour permettre à chacune et chacun de **vivre** sereinement, de **développer** durablement et d'**innover** ensemble.

## / S'appuyer sur les forces, anticiper les défis

L'analyse SWOT ci-après présente une lecture synthétique des dynamiques actuelles.

Elle offre une vue d'ensemble des forces sur lesquelles s'appuyer, des faiblesses à corriger, ainsi que des facteurs externes - favorables ou contraignants - à intégrer pour guider l'action publique du Conseil d'État.

De cette analyse découlent les axes du programme de législature, ainsi que les objectifs stratégiques ambitionnés par le Conseil d'État pour la présente législature.



## **ANALYSE SWOT**

## Forces

- Cadre de vie de qualité dans un environnement préservé
- Connexion aux centres urbains et aux grands axes
- Proximité entre milieux urbains et espaces naturels
- Savoir-faire technologique en perpétuel mouvement et moteur d'innovation
- Cadre fiscal concurrentiel pour les entreprises
- Solidarité et esprit d'ouverture, piliers du vivre-ensemble
- À la pointe de l'accueil extrafamilial
- Filières de formations diversifiées et reconnues
- Capacité d'intégration socioprofessionnelle
- Services publics regroupés et démarches administratives digitalisées
- Relations directes entre autorités, population et entreprises

## Faiblesses

- Économie vulnérable aux aléas des conjonctures et tensions internationales
- Finances publiques fragiles et fortement dépendantes de facteurs externes
- Fiscalité des personnes physiques peu compétitive et diminution des assiettes fiscales
- Faible implantation de sièges d'entreprises et de cadres dirigeants
- Vieillissement démographique et défis sociaux associés
- Sentiment de sécurité fragilisé
- Développement contrasté des régions
- Dynamique démographique modérée
- Transversalité insuffisante dans les processus administratifs

## Opportunités

- Dynamique de développement liée aux projets de « Mobilité 2030 »
- Plan climat cantonal ambitieux et transition énergétique
- Réserve de terrains à bâtir et prix de l'immobilier compétitif
- Régions d'altitude attractives pour l'habitat et l'emploi face au réchauffement climatique
- Valorisation des circuits courts et du label bio
- Préservation de la biodiversité
- Technologies numériques au service de l'innovation
- Évolution des modes et conditions de travail
- Diversité générationnelle et de genre au sein des institutions neuchâteloises
- Dynamique culturelle portée par La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027

## Menaces

- Instabilité géopolitique et incertitudes économiques mondiales
- Réchauffement climatique et enjeux pour le Vivant et l'économie
- Biodiversité sous pression
- Système de santé fédéral inadapté aux enjeux actuels
- Développement et modernisation des infrastructures cantonales retardés
- Finances cantonales affectées par les réformes fédérales et les initiatives cantonales
- Perte de talents et baisse des recettes fiscales
- Polarisation politique
- Fractures sociales et numériques persistantes



## AXES PRIORITAIRES

# AXES PRIORITAIRES

1

VIVRE



2

DÉVELOPPER



3

INNOVER



# 1 / VIVRE



## Favoriser les conditions permettant à chaque habitante et habitant de s'épanouir et de bénéficier d'une bonne qualité de vie, aujourd'hui et demain.

Vivre pleinement dans le Canton de Neuchâtel, c'est offrir à chacune et chacun des conditions de vie de qualité, dans un cadre sûr, prospère, solidaire et durable.

La qualité de vie de la population est au cœur de l'action du Conseil d'État. Elle dépend du système de santé, de l'économie ou des infrastructures, mais aussi de la cohésion du tissu social, de la solidarité entre les générations, du dynamisme culturel et sportif, ou encore du respect de l'environnement.

Pour favoriser cette qualité de vie, le Conseil d'État veille à assurer un accès équitable aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, l'accès au logement, la culture, le sport ou encore l'offre de mobilité. Il s'agit également de soutenir les personnes les plus vulnérables, en préservant la solidarité face aux transitions énergétique, numérique et économique qui transforment notre société.

Vivre, c'est également se sentir en sécurité. Le Conseil d'État a à cœur de protéger la population, de renforcer la prévention des risques – qu'ils soient physiques, sociaux, numériques ou climatiques – et de promouvoir des modes de vie favorables à la santé et au respect.

Enfin, le vivre-ensemble s'incarne dans une identité neuchâteloise forte et plurielle, nourrie par la culture, le sport et l'engagement citoyen. En soutenant ces expressions du lien social et de la diversité, le Conseil d'État entend renforcer la cohésion et continuer de faire de Neuchâtel un canton où il fait bon vivre.

Le Conseil d'État affirme sa volonté de garantir à chaque habitante et habitant un cadre de vie équilibré, solidaire et porteur de sens – aujourd'hui et pour les générations à venir.

# 1 / VIVRE



## Objectifs :

### 1.1

Consolider la cohésion sociale en préservant la solidarité et garantir un système de santé accessible et efficient pour toutes les générations.

### 1.2

Être à l'écoute de toutes les générations et valoriser la culture et le sport comme moteurs de lien social, de proximité et d'identité partagée.

### 1.3

Renforcer la sécurité, y compris la cybersécurité, et développer la prévention, notamment contre les violences et les discriminations, pour garantir un cadre de vie serein et paisible.

### 1.4

Protéger l'environnement, préserver la biodiversité et mettre en valeur la nature et ses richesses.

## Stratégie 2030 pour le développement durable



Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie 2030 pour le développement durable du Canton de Neuchâtel, qui dresse un panorama des enjeux et des priorités de l'État pour les années à venir, articulé autour de huit champs d'action.

Détails p. 38

**Objectif 1.1****Consolider la cohésion sociale en préservant la solidarité et garantir un système de santé accessible et efficient pour toutes les générations.**

Pour faire face aux défis du vieillissement démographique, de la précarité et des inégalités sociales, le Conseil d'État souhaite renforcer la cohésion sociale en repensant les dispositifs existants avec l'ensemble des partenaires.

Dans le domaine social, le Conseil d'État a pour ambition d'améliorer l'information aux prestations, afin que chacune et chacun puisse bénéficier des soutiens auxquels il a droit. Il entend également lutter contre la précarité en agissant en amont du recours à l'aide sociale, grâce à des dispositifs d'accompagnement précoces et ciblés.

En matière de santé, il entend faire évoluer le système neuchâtelois afin d'en garantir l'accessibilité, l'efficacité et la lisibilité, notamment par la mise en place d'un réseau de soins intégrés en privilégiant la proximité et la continuité des soins.

Enfin, il souhaite faire évoluer le dispositif de protection de l'enfance, dans une vision globale des enjeux et des parcours de vie.

**Mesures stratégiques**

- 1.1.1 / Mettre en place un réseau de soins intégrés accessible à toutes et tous.**
- 1.1.2 / Assurer une couverture équitable des prestations sociales : information, accès et accompagnement.**
- 1.1.3 / Développer des dispositifs précoces pour réduire le recours à l'aide sociale.**

**Objectif 1.2****Être à l'écoute de toutes les générations et valoriser la culture et le sport comme moteurs de lien social, de proximité et d'identité partagée.**

Un canton dynamique est un canton qui cultive le lien social et valorise ce qui rassemble, en particulier la culture, le sport et les échanges entre générations. Le Conseil d'État souhaite renforcer ces dimensions essentielles à la qualité de vie et au vivre-ensemble.

La mise en œuvre du concept cantonal du sport contribuera à promouvoir le bien-être, l'intégration et l'attractivité du canton, tout en soutenant les associations et les infrastructures régionales. En parallèle, la politique des familles, des liens intergénérationnels et de la diversité permettra de mieux répondre aux besoins de chacune et chacun, quels que soient l'âge ou le parcours.

Dans le domaine culturel, le canton entend favoriser l'accès à la culture et renforcer l'offre, tout en améliorant la visibilité et les conditions d'emploi des artistes neuchâteloises et neuchâtelois. L'élan de La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse 2027 offrira une occasion unique de valoriser la création et l'identité cantonale.

Enfin, le Conseil d'État poursuivra une vision participative et transversale de la diversité, et assurera le suivi de la Session des jeunes 2025 et des pétitions déposées, pour faire entendre la voix des jeunes générations.

**Mesures stratégiques**

- 1.2.1 / Développer une politique des familles, des liens intergénérationnels et de la diversité.**
- 1.2.2 / Déployer le concept cantonal du sport au travers de ses différents axes.**
- 1.2.3 / Favoriser l'accès à la culture et soutenir le développement de l'offre, en partenariat avec les communes.**

**Objectif 1.3****Renforcer la sécurité, y compris la cybersécurité, et développer la prévention, notamment contre les violences et les discriminations, pour garantir un cadre de vie serein et paisible.**

Assurer la sécurité de la population suppose une approche globale et proche de la réalité du terrain. Il en va de même des nouveaux défis que présente le numérique. Le Conseil d'État souhaite renforcer la sécurité publique, tout en développant des politiques de prévention fondées sur la protection et la sensibilisation.

La prévention des violences et des discriminations constitue un axe prioritaire. Le Conseil d'État entend élaborer et mettre en œuvre un deuxième plan d'action cantonal de lutte contre les violences domestiques, de genre et faites aux femmes, tout en poursuivant le déploiement du Centre de médecine des violences au sein du RHNe pour un meilleur accompagnement des victimes.

La sécurité passe aussi par une meilleure maîtrise des risques numériques. Le Conseil d'État entend développer l'éducation numérique, renforcer la prévention des risques en ligne et consolider les moyens de lutte contre la cybercriminalité, afin de protéger tant les citoyennes et citoyens que les institutions.

Enfin, la sécurité publique et le sentiment de sécurité demeurent au cœur de l'action cantonale, à travers un renforcement de la présence policière sur le terrain, de la proximité et de la coopération entre les acteurs de terrain.

**Mesures stratégiques**

- 1.3.1 / Élaborer un deuxième plan d'action cantonal de lutte contre les violences domestiques.**
- 1.3.2 / Développer l'éducation numérique et la prévention des risques en ligne.**
- 1.3.3 / Renforcer la sécurité publique et le sentiment de sécurité.**

**Objectif 1.4****Protéger l'environnement, préserver la biodiversité et mettre en valeur la nature et ses richesses.**

Le Canton de Neuchâtel offre un cadre de vie de qualité au sein d'un environnement préservé. Le Conseil d'État entend renforcer son action pour sauvegarder la biodiversité, protéger les milieux naturels et valoriser les ressources du terroir dans une approche durable.

L'élaboration d'un réseau écologique cantonal constituera une étape importante pour assurer la continuité des espaces naturels et favoriser la cohabitation harmonieuse entre les activités humaines, la faune et la flore. Le canton veillera également à maintenir un bon équilibre conciliant production agricole et sylvicole et préservation de la biodiversité (notamment l'équilibre agro-sylvo-cynégétique). Il valorisera particulièrement les produits régionaux en circuit court et en faveur d'une alimentation durable.

La lutte contre la pollution des sols reste une priorité, notamment à travers le renforcement de l'assainissement des sites pollués (CANEPO) et l'inventaire des sites contaminés aux PFAS ainsi que la mise en œuvre des mesures prévues dans le cadre des campagnes nationales.

**Mesures stratégiques**

- 1.4.1 / Élaborer un réseau écologique cantonal et veiller à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.**
- 1.4.2 / Valoriser les produits régionaux en circuit court.**
- 1.4.3 / Élaborer l'inventaire des sites pollués aux PFAS et prendre les mesures prévues dans le cadre des campagnes nationales.**

# 2 / DÉVELOPPER

## Encourager une société et une économie innovantes, responsables et pérennes, créatrices d'emplois et moteurs d'attractivité pour le canton.

Le Conseil d'État agit pour stimuler le développement économique du canton, renforcer son attractivité et créer des perspectives pour toutes et tous. Il entend également affirmer un modèle de développement responsable, innovant et durable, au service du bien commun.

Le développement du canton repose notamment sur la capacité de ses actrices et acteurs – entreprises, institutions, monde académique et société civile – à collaborer, innover et anticiper les changements. Le Conseil d'État accompagnera et soutiendra cet élan collectif. Il favorisera aussi un environnement propice à la création d'emplois, à la formation continue et à l'entrepreneuriat, en restant activement engagé en faveur des transitions numérique et énergétique.

Développer, c'est également valoriser le potentiel d'innovation du territoire, en encourageant la recherche, les technologies propres, les nouvelles compétences et la créativité sous toutes ses formes. Ce développement doit être inclusif : il vise à réduire les inégalités et à renforcer la cohésion territoriale, en lien avec les communes et à travers les quatre régions du canton.

Par le biais de cet axe, le Conseil d'État entend aussi promouvoir une économie exemplaire dans sa responsabilité sociale et environnementale. La prospérité du canton doit s'inscrire dans le respect de ses ressources, de son environnement et de sa population.

Le Conseil d'État affirme sa volonté de soutenir une économie innovante et durable, moteur d'emplois et d'attractivité pour les générations actuelles et futures.

# 2 / DÉVELOPPER



## Objectifs :

### 2.1

Accompagner les entreprises dans un contexte géopolitique et international en mouvement, stimuler l'innovation et accroître l'attractivité économique, touristique et résidentielle.

### 2.2

Développer la mobilité durable afin de relier les régions et garantir la complémentarité des modes de déplacement.

### 2.3

Promouvoir la formation de base et continue, ainsi que renforcer les compétences pour répondre aux évolutions du marché du travail.

## Stratégie 2030 pour le développement durable



Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie 2030 pour le développement durable du Canton de Neuchâtel, qui dresse un panorama des enjeux et des priorités de l'État pour les années à venir, articulé autour de huit champs d'action.

Détails p. 38

**Objectif 2.1****Accompagner les entreprises dans un contexte géopolitique et international en mouvement, stimuler l'innovation et accroître l'attractivité économique, touristique et résidentielle.**

Dans un contexte international en constante évolution, le Conseil d'État entend collaborer étroitement avec les entreprises neuchâteloises et soutenir la résilience du tissu économique cantonal. Il poursuivra une politique d'investissement élevée et anticyclique, destinée à consolider les conditions-cadres de la promotion économique et de la domiciliation d'entreprises, ainsi que des collaboratrices et collaborateurs. Le programme d'assainissement des bâtiments cantonaux en sera un vecteur important, en soutenant à la fois l'économie régionale et les avancées technologiques.

Le canton souhaite également stimuler l'innovation, la diversification et les transferts technologiques, en dynamisant les partenariats entre la recherche, la formation et les entreprises, notamment dans le domaine de la santé. Il entend également concrétiser la mise en œuvre du nouveau plan directeur cantonal (PDC) au travers des plans d'aménagement locaux (PAL) et des pôles de développement.

Enfin, le Conseil d'État valorisera les compétences de la population en promouvant la mobilisation de toutes et tous, indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine ou d'un handicap, et en soutenant l'économie présentielle pour renforcer l'attractivité et le vivre-ensemble dans les localités.

**Mesures stratégiques**

- 2.1.1 / Maintenir un degré d'investissement élevé pour renforcer les conditions-cadres en faveur de la promotion économique et de la domiciliation.**
- 2.1.2 / Poursuivre les efforts en matière d'innovation, de diversification et de transferts technologiques en renforçant et dynamisant les partenariats.**
- 2.1.3 / Promouvoir la mobilisation des compétences de chacune et chacun, indépendamment du genre, de l'âge, de l'origine culturelle et/ou d'un handicap.**

**Objectif 2.2****Développer la mobilité durable afin de relier les régions et garantir la complémentarité des modes de déplacement.**

Relier efficacement les quatre régions du canton et assurer les connexions avec le reste de la Suisse et les régions voisines, tout en réduisant l'empreinte environnementale de la mobilité constituent des enjeux centraux pour la cohésion et l'attractivité du Canton de Neuchâtel. Le Conseil d'État souhaite faire de la mobilité durable un levier de développement, comme prévu par le nouveau plan directeur cantonal.

Dans le cadre de la stratégie « Mobilité 2030 », il poursuivra la bonne mise en œuvre des projets et notamment de la Ligne directe La Chaux-de-Fonds - Neuchâtel via Cernier, tout en concrétisant d'autres mesures structurantes pour renforcer la connectivité du canton. L'action publique visera également à développer l'offre de transports publics et à décarboner progressivement la flotte.

Parallèlement, le canton s'engage à faciliter l'accès pratique et financier aux transports publics, en étudiant notamment des rabais sous forme de bons pour certaines catégories d'usagères et usagers. Il souhaite également adapter le Plan directeur de la mobilité cyclable pour encourager la mobilité douce.

**Mesures stratégiques**

- 2.2.1 | Concrétiser les projets de la stratégie « Mobilité 2030 » dont la Ligne directe.**
- 2.2.2 | Développer l'offre de transports publics à travers le canton tout en assurant la décarbonation progressive de la flotte.**
- 2.2.3 | Faciliter l'accès pratique et financier aux transports publics.**

**Objectif 2.3****Promouvoir la formation de base et continue, ainsi que renforcer les compétences pour répondre aux évolutions du marché du travail.**

Le Canton de Neuchâtel est reconnu pour ses filières de formations diversifiées et performantes. Le Conseil d'État souhaite consolider cet atout en adaptant l'offre de formation aux besoins futurs du marché du travail et en soutenant l'employabilité tout au long de la vie.

Il encouragera le développement de la formation, en particulier dans les secteurs de la transition énergétique, de la santé et des MINT, c'est-à-dire les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technique, afin de former la main-d'œuvre aux métiers d'avenir et de renforcer la compétitivité du canton.

Le canton mettra également l'accent sur le renforcement des programmes immersifs d'apprentissage des langues, la promotion des formations duales et la création d'une politique publique tripartite – État, acteurs économiques et instituts de formation – dédiée à la reconversion professionnelle, en collaboration avec les partenaires économiques et institutionnels.

Enfin, il veillera à rendre les professions de soins plus attractives et à développer une offre de formation continue adaptée aux besoins des entreprises et des individus.

**Mesures stratégiques**

- 2.3.1 | Encourager la formation dans les secteurs de la transition énergétique, de la santé et des MINT.**
- 2.3.2 | Renforcer les programmes immersifs d'apprentissage des langues.**
- 2.3.3 | Développer et mettre en œuvre de façon tripartite une stratégie dédiée à la reconversion professionnelle.**

**3**

# INNOVER



## **Construire un avenir durable pour toutes et tous, avec des institutions accessibles et efficientes.**

Le Conseil d'État souhaite anticiper les défis de demain et imaginer de nouvelles façons d'agir et de créer, afin de bâtir un canton plus durable, plus efficace et plus proche de ses habitantes et habitants.

Terre d'innovation reconnue, le Canton de Neuchâtel bénéficie d'un écosystème d'exception où se côtoient hautes écoles, centres de recherche, start-ups et entreprises industrielles et technologiques. Cette richesse constitue un atout important pour stimuler la recherche et le développement, encourager les partenariats entre les milieux académique, économique et public, et imaginer des solutions concrètes et novatrices.

Innover, c'est aussi réinventer la manière de concevoir l'action publique : simplifier les démarches, renforcer la transparence, améliorer la qualité des services rendus et favoriser une administration à la fois proche, agile et efficiente.

Le Conseil d'État entend faire de l'innovation un moteur de transformation au service de la population, en intégrant le développement durable dans l'ensemble de ses politiques publiques et en veillant à une gestion responsable des ressources.

Le Canton de Neuchâtel affirme ainsi sa volonté de construire un avenir durable et équitable, nourri par la recherche, la créativité, l'efficacité et la collaboration. L'innovation technologique, économique et sociale devient ainsi le maillon essentiel d'un territoire qui ose expérimenter, apprendre et progresser pour répondre aux attentes d'une société en constante évolution.



**3**

# INNOVER



## Objectifs :

### 3.1

Intégrer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique dans chaque politique publique.

### 3.2

Faire évoluer l'administration et les institutions pour aller vers davantage de proximité et d'efficacité.

### 3.3

Assurer une gestion responsable des finances publiques et une fiscalité compétitive et équitable.

## Stratégie 2030 pour le développement durable

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie 2030 pour le développement durable du Canton de Neuchâtel, qui dresse un panorama des enjeux et des priorités de l'État pour les années à venir, articulé autour de huit champs d'action.

Détails p. 38



**Objectif 3.1**

## Intégrer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique dans chaque politique publique.

Tempête, inondations, canicules... Le Canton de Neuchâtel, comme l'ensemble de la planète, est impacté par les effets du changement climatique. Face à ces défis, le Conseil d'État place le changement climatique et la transition énergétique au cœur de son action, en veillant à ce que chaque politique publique intègre des mesures de réduction des émissions, d'adaptation et d'accompagnement au changement climatique.

L'élaboration du Plan climat de deuxième génération marquera une étape clé : il renforcera les mesures d'adaptation au changement climatique, soutiendra une transition juste, équitable pour toutes et tous, et encouragera les comportements durables.

Le canton révisera la loi cantonale sur l'énergie pour y intégrer le modèle de prescriptions énergétiques des cantons 2025, tout en entendant maintenir la déductibilité fiscale des investissements dans l'assainissement énergétique. Il favorisera également la production d'énergies renouvelables, telles que l'éolien, le solaire sur les infrastructures ou encore les pompes à chaleur, ainsi que le stockage domestique et l'injection intelligente de l'électricité photovoltaïque, afin de valoriser la production locale et d'accroître la résilience du système énergétique.

Enfin, des actions d'information et de sensibilisation seront notamment développées pour garantir que la transition énergétique bénéficie à l'ensemble de la population, sans creuser les inégalités.

### Mesures stratégiques

- 3.1.1 / Élaborer le Plan climat 2 en renforçant les mesures d'adaptation et d'accompagnement au changement climatique.**
- 3.1.2 / Réviser la loi cantonale sur l'énergie et maintenir la déductibilité fiscale des investissements dans l'assainissement énergétique.**
- 3.1.3 / Favoriser le stockage domestique et l'injection intelligente de la production photovoltaïque.**

**Objectif 3.2**

## Faire évoluer l'administration et les institutions pour aller vers davantage de proximité et d'efficacité.

Le Conseil d'État poursuit sa volonté de rendre l'administration plus proche, plus simple et plus performante. L'objectif : faciliter les démarches, renforcer la transparence et améliorer la qualité du service public pour toutes et tous.

Le programme vitamine, qui regroupe progressivement de nombreux services de l'Etat à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel, illustre cette démarche de modernisation et d'efficience. En parallèle, la digitalisation de l'administration se poursuit avec la généralisation des prestations en ligne à travers le Guichet unique, garantissant un accès aux prestations en tout temps et en tout lieu, à un coût maîtrisé.

Dans cette logique, le canton relancera le vote électronique, afin de renforcer la participation citoyenne et de faciliter l'exercice démocratique. Il poursuivra également la révision des modalités de collaboration entre l'Etat et ses partenaires, pour intensifier les synergies dans les domaines social, scolaire ou sanitaire. Il interrogera ces modèles de gouvernance pour davantage d'efficience et de maîtrise des coûts.

Enfin, la transformation numérique de l'administration sera conduite de manière inclusive et accompagnée d'efforts de communication, afin de mieux faire connaître le fonctionnement du système public, notamment dans le domaine de la santé.

### Mesures stratégiques

- 3.2.1 | Poursuivre la digitalisation des prestations et des services de l'administration et réintroduire le vote électronique.**
- 3.2.2 | Continuer le déploiement du programme vitamine (regroupement des services de l'Etat).**
- 3.2.3 | Conduire la réforme de la gouvernance des partenariats.**

**Objectif 3.3**

## **Assurer une gestion responsable des finances publiques et une fiscalité compétitive et équitable.**

Le Conseil d'État veille à garantir la stabilité et la durabilité des finances publiques, dans un contexte économique et institutionnel en constante évolution. À ces fins, un programme d'optimisation des charges et des revenus de l'État sera lancé en 2026. Parallèlement, il s'agit d'assurer une gestion rigoureuse des ressources cantonales tout en préservant le pouvoir d'achat des habitantes et habitants et en maintenant un environnement fiscal compétitif et équitable.

Une réflexion sera menée sur l'évolution de la répartition des tâches entre les niveaux institutionnels, afin d'identifier les ajustements nécessaires tant dans l'accomplissement que dans le financement des missions publiques. Cette démarche permettra de renforcer la clarté et la cohérence de l'action de l'État.

Par ailleurs, le canton souhaite promouvoir la comparaison intercantonale sur le revenu disponible et communiquer de manière plus lisible sur l'utilisation des impôts, afin de valoriser la compétitivité et l'attractivité du territoire.

Enfin, dans un souci de cohésion et de domiciliation, le Conseil d'État entend faciliter l'accès à la propriété en adaptant la législation fiscale relative aux donations. Cette mesure contribuera à soutenir les ménages et à renforcer l'ancrage résidentiel dans le canton.

### **Mesures stratégiques**

- 3.3.1 / Mettre en œuvre le programme d'optimisation des charges et des revenus de l'État.**
- 3.3.2 / Promouvoir la comparaison intercantonale sur le revenu disponible et communiquer sur l'utilisation des impôts.**
- 3.3.3 / Faciliter l'accès à la propriété par l'adaptation de la législation fiscale sur les donations.**



## PLAN FINANCIER DE LÉGISLATURE

# PLAN FINANCIER

## / Introduction et contexte

Conformément aux dispositions constitutionnelles et légales, le Conseil d'État accompagne le programme de législature d'un plan financier. Celui-ci constitue un instrument essentiel de pilotage et de transparence de l'action publique. À travers lui, le Conseil d'État établit une vision d'ensemble de la situation financière du canton et trace les grandes orientations qui permettront de mettre en œuvre le programme politique de la législature.

Après plusieurs années marquées par une conjoncture économique favorable, les finances cantonales subissent les effets d'un retournement conjoncturel attendu mais désormais bien réel. Le canton sort en effet de cinq exercices bénéficiaires, fruit d'une gestion rigoureuse et d'un contexte économique porteur. Toutefois, la météo s'annonce bien moins favorable pour les finances publiques : les projections indiquent en effet qu'il faudra trouver plus de 200 millions de francs pour rééquilibrer les budgets au cours de cette législature.

Alors que des signes évidents de ralentissement se font ressentir du côté des sources de financement, la progression des charges se poursuit quant à elle à un rythme soutenu, en particulier dans les domaines de la santé, de la formation et du social. Cela traduit les effets de l'évolution démographique et de l'augmentation des

besoins de la population, mais également ceux d'un ralentissement économique qui s'accompagne d'une hausse du taux de chômage. La situation financière est par ailleurs fragilisée par le contexte actuel, marqué par de fortes incertitudes et des perspectives préoccupantes. Sur la scène internationale, les tensions géopolitiques persistantes en Ukraine et au Proche-Orient, mais également l'instabilité des relations commerciales, exercent une influence certaine sur l'économie mondiale et menacent la stabilité financière. Sur le plan intérieur, de nombreux dossiers fédéraux et cantonaux pourraient bien avoir des conséquences significatives pour les finances publiques.

Face à cette situation, il convient de rappeler que l'État dispose néanmoins de réserves, constituées au fil des dernières années. Bien que ces réserves soient de nature strictement comptable – ce qui signifie que leur mobilisation pour financer des dépenses réelles entraîne mécaniquement une augmentation équivalente de l'endettement et des charges d'intérêts –, elles sont prévues par la loi et répondent à des objectifs précis. Il est ainsi envisageable, de manière temporaire et mesurée, d'y recourir pour faire face à la détérioration actuelle du contexte économique et garantir la continuité de l'action publique. Dans une logique contracyclique, c'est justement

en période de crise qu'il importe de maintenir une forte capacité d'action et d'investissement afin de soutenir l'économie et la population du canton. Ces réserves, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous, pourront ainsi jouer leur rôle d'amortisseur conjoncturel dans la période à venir. Il convient toutefois de rappeler que les règles<sup>1</sup> encadrant leur utilisation sont strictes et que ces ressources ne sont pas illimitées. L'enchaînement de prélèvements de grande ampleur, tel que celui pour l'année 2026 s'il devait se concrétiser, conduirait inévitablement à un épuisement rapide, compromettant ainsi la capacité du canton à faire face à de futurs aléas.

<b>Tableau d'évolution des réserves</b> (Millions CHF)	<b>Solde projeté 31.12.2025</b>	Projections 2026	<b>Solde projeté 31.12.2026</b>
Réserve de lissage	243.88	-3.87	240.01
Réserve de politique conjoncturelle*	122.93	-52.00	70.93
Réserve programme d'impulsion	5.72	-0.67	5.05
Réserve développement durable	13.14	-10.00	3.12
<b>Total des réserves</b>	<b>385.67</b>	<b>-66.54</b>	<b>319.11</b>

\* article 50 LFinEC [\[2\]](#)

Il convient également de rappeler que l'action budgétaire de l'État s'inscrit dans un cadre constitutionnel et légal strict, notamment en ce qui concerne le respect du frein à l'endettement. Celui-ci impose non seulement l'équilibre du budget cantonal, mais également la réalisation d'un excédent permettant d'amortir au minimum 1% du découvert inscrit au bilan. En sus de ces exigences, l'excédent budgétaire doit permettre d'autofinancer 70 % des dépenses d'investissements afin de contenir l'évolution de l'endettement. Ces règles de bonne gouvernance financière, dont les principes clés avaient été largement plébiscités par la population en 2005, traduisent une exigence de responsabilité à laquelle le Conseil d'État est tenu.

Si une dérogation à ces principes est légalement possible, elle ne peut être accordée que pour une durée maximale de deux années consécutives et nécessite l'obtention d'une majorité qualifiée lors du vote sur le budget par le Grand

Conseil. Compte tenu des équilibres politiques actuels au sein du parlement cantonal, une telle majorité apparaît très incertaine, voire peu probable, en cas de budgets non conformes à ces exigences. Or, un refus du budget signifie qu'aucune nouvelle dépense ne sera possible, mettant à mal les prestations. Cela souligne l'importance de maintenir une trajectoire financière crédible et maîtrisée tout au long de la législature.

À travers ce plan financier, le Conseil d'État souhaite donc identifier plusieurs orientations pour parvenir à garantir le respect des dispositions légales et ainsi préserver la capacité d'action de l'État durant cette législature, orientations qui devront être affinées et concrétisées dans le cadre d'un programme ambitieux d'optimisation des charges et d'amélioration de l'efficience de l'action publique.

<sup>1</sup> Voir notamment les articles 11a, 50, 50b, 50c, 82b de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

## Compte de résultats

Le point de départ est constitué du budget 2026, ainsi que du plan financier et des tâches (PFT) qui l'accompagne. En matière de revenus, deux tendances préoccupantes se confirment. D'une part, la forte volatilité des paiements compensatoires issus de la péréquation financière fédérale (RPT), dont les projections indiquent qu'ils devraient diminuer ces prochaines années. D'autre part, les revenus fiscaux, qui avaient connu une croissance soutenue ces dernières années, amorcent un ralentissement qui devrait s'accentuer sous l'effet de la conjoncture, de la forte appréciation du franc suisse et des nouvelles barrières commerciales dont les effets sur l'économie neuchâteloise pourraient être conséquents.

Les projections de charges de transfert laissent apparaître une hausse continue des coûts liés aux prestations de soins, aux dispositifs de réduction des primes d'assurance-maladie et de prestations complémentaires AVS/AI, ou encore ceux liés au dispositif d'aide sociale. On note également une progression continue des montants alloués aux différents partenaires de l'État, en particulier les subventions versées aux institutions sociales et aux écoles spécialisées afin de répondre aux besoins croissants en matière d'accompagnement, d'encadrement et d'inclusion des publics les plus vulnérables. Sur le plan interne, la hausse des charges d'amortissement reflète la politique d'investissement soutenue qui a été menée ces dernières années et qui doit demeurer une priorité afin de garantir la modernisation et l'assainissement des infrastructures du canton.

Compte de résultat planifié (Millions CHF)	2026	2027	2028	2029
Revenus	2'770.8	2'675.4	2'685.0	2'698.3
- Charges	2'756.3	2'833.7	2'876.9	2'914.1
= Résultat actuel (processus budgétaire 2026)	14.5	-158.3	-191.9	-215.8

Concernant le plan financier et des tâches, relevons que l'exercice 2026, avant le travail fin d'arbitrage réalisé par le Conseil d'État, présentait lui aussi un déficit conséquent. Compte tenu de son importance, et de l'impossibilité de l'effectuer sérieusement à l'échéance N+1, ce travail n'a pas été effectué à l'horizon 2027 et suivants. L'intérêt du PFT est ainsi de mesurer l'ampleur du travail à accomplir.

Relevons encore que le PFT n'est pas complet à ce stade ; pourraient s'ajouter les nombreux dossiers ouverts dont les probables conséquences financières ne sont pas encore intégrées aux chiffres présentés dans le tableau ci-dessus. Ainsi, le programme d'allégement budgétaire fédéral, la suppression de la valeur locative et d'imposition individuelle des couples mariés, ou encore les différentes initiatives populaires cantonales en suspens (transports publics, fiscalités, culture, primes d'assurance, etc.) sont autant d'éléments qui accroissent la vulnérabilité des finances cantonales et qui confirment la nécessité d'agir durant cette législature afin de contenir la croissance des charges et d'engager un assainissement durable des finances publiques.

Dossiers en cours et initiatives pendantes	Impact estimé*
	(Millions CHF)
Initiative « Pour 1% culturel »	20.0
Initiative « Primes maladie : Stop à la hausse ! »	31.0
Initiative « Pour augmenter les déductions fiscales pour l'assurance maladie »	58.0
Initiative « Pour la suppression de l'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs concernant les héritiers de la 1 <sup>ère</sup> parentèle »	9.0
Initiative « Moins d'impôts dans le Canton de Neuchâtel » (10 %)	62.0
Suppression de la valeur locative	9.0
Imposition individuelle	4.0
Programme d'allégement budgétaire de la Confédération	45.0
Financement uniforme des prestations de santé (EFAS)	35.0
<b>Total</b>	<b>273.0</b>

\* pour une application stricto sensu

Ces constats ne sont pas le seul fait du Canton de Neuchâtel ; le Canton de Fribourg a présenté son programme d'assainissement des finances (PAFE), retenant des mesures d'amélioration pour 405 millions sur les trois prochaines années (sur un budget annuel de 4.5 milliards), tout comme le Canton de Vaud.

Tenant compte de la dynamique des charges et des risques précités qui pèsent sur les finances cantonales, le Conseil d'État a renoncé à lister aujourd'hui les mesures d'économie qui devraient être prises pour revenir à l'équilibre. Il a préféré se concentrer sur un horizon temporel qu'il a jugé plus adéquat – le premier semestre 2026 –, afin d'analyser précisément la situation et les effets des différentes réformes en cours, puis de prendre des mesures réfléchies et concertées dans le cadre d'un programme d'optimisation des charges et revenus de l'État pour les budgets 2027 et suivants. Car c'est bien dans les périodes plus difficiles que l'État doit pouvoir répondre présent et agir en faveur de la population neuchâteloise et de l'économie.

Si les réserves accumulées durant les dernières années permettent de faire face dans l'immédiat aux difficultés financières actuelles, elles ne suffiront largement pas à combler l'excédent de charges de plus de 500 millions de francs estimé à ce jour entre 2027 et 2029. Elles permettent cependant de présenter un budget 2026 excédentaire respectant les critères du frein à l'endettement.

Cela étant, le Conseil d'État entend prendre des mesures afin de garantir la stabilité financière de l'État. Si leur chiffrage dépendra de leur intensité et que certaines nécessiteront des modifications législatives, il s'agira au préalable de les approfondir, en concertation avec les partenaires concernés, pour trouver un juste équilibre.

Cet exercice, qui portera autant sur les charges que sur les ressources, démarrera au début de l'année 2026. Les mesures d'optimisation seront présentées dans le courant du premier semestre 2026 ; des premières mesures pourraient être intégrées au budget 2027. Il s'agira d'un programme d'optimisation des charges/revenus et d'efficience. Le travail sera piloté par le Conseil d'État et élaboré opérationnellement avec un groupe d'accompagnement composé de secrétaires généraux-adjoint, de chef-fe-s des services centraux et des responsables de finances et de gestion des départements, l'intention étant de travailler avec l'administration afin de pouvoir présenter les mesures les plus adéquates. La commission des finances du Grand Conseil sera informée régulièrement de l'avancement des travaux.

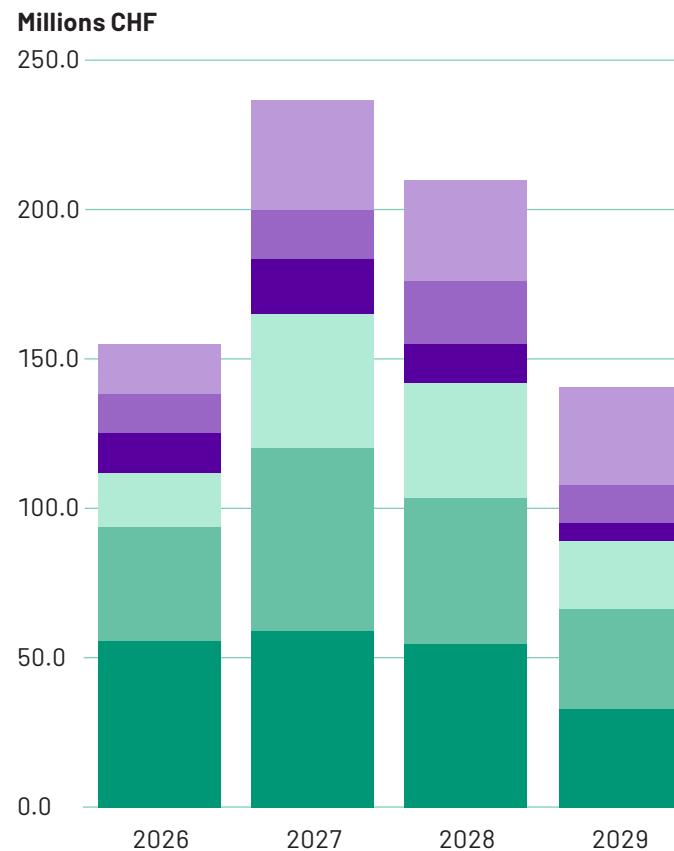
## Compte des investissements

Le Conseil d'État souhaite souligner l'importance de maintenir un niveau d'investissement soutenu, particulièrement en période de conjoncture défavorable. Dans une optique anticyclique, il est essentiel que l'État continue à investir pour soutenir et stimuler l'activité économique, préserver l'emploi local et garantir la qualité des prestations publiques. Ce choix permet non seulement de répondre aux besoins structurels du canton, par la modernisation et l'assainissement des infrastructures, mais aussi d'amortir les effets du ralentissement économique sur le tissu socio-économique. Un désengagement trop marqué de l'investissement public dans un tel contexte aurait des conséquences négatives à moyen et long termes, tant sur le plan économique que sur celui de la cohésion territoriale.

Le plan financier anticipe des investissements nets particulièrement élevés en 2027 et 2028, avec des enveloppes annuelles qui atteignent plus de 200 millions de francs et qui illustrent le caractère exceptionnel de la présente législature en matière d'investissement

public. De nombreux projets d'envergure ont été lancés ces dernières années, notamment dans les domaines des infrastructures de mobilité et des bâtiments publics. À l'horizon 2029, une diminution des dépenses est toutefois prévue, certains grands chantiers arrivant à leur terme ou entrant dans une phase de finalisation, généralement moins exigeante financièrement. Il convient toutefois de rester attentif à l'évolution des besoins du territoire, car de nouveaux projets pourraient émerger d'ici là, appelant à des ajustements futurs.

Bien que certaines dépenses bénéficient d'un traitement particulier (Ligne directe, bâtiment Univers, etc...), des arbitrages seront inévitablement nécessaires au cours des prochains processus budgétaires afin de garantir un autofinancement suffisant et ainsi répondre aux exigences légales. Le graphique ci-dessous présente la répartition des dépenses d'investissements dans les principaux domaines, tandis que les principaux projets par domaine sont listés ci-après.



### ■ Trafic:

Concrétisation du RER neuchâtelois (Ligne directe, gare de l'Orée du bois, etc.); crédits-cadres pour l'entretien durable des routes cantonales, l'assainissement du bruit et la mobilité douce; contournement Est de La Chaux-de-Fonds par la H18; regroupements et assainissements énergétiques des centres d'entretien routiers (Montagnes, Boudry, Cressier et Val-de-Travers).

### ■ Administration:

Programmes d'assainissement et d'entretien du patrimoine immobilier de l'État; nouveau centre des archives et du patrimoine à La Chaux-de-Fonds; poursuite du programme vitamine; schéma directeur informatique; renouvellement de la flotte de véhicules de l'État.

### ■ Formation:

Construction du bâtiment Univers; réalisation d'un pôle horloger visant à aménager et regrouper la HE-Arc ingénierie au Locle (y compris projet MTTA).

### ■ Économie publique:

Soutiens octroyés dans le cadre de la politique régionale (prêts NPR) et de la loi sur l'appui au développement économique (prêts d'industrialisation); subventions d'investissement en faveur de l'agriculture (travaux d'améliorations foncières et constructions rurales).

### ■ Ordre et sécurité publique:

Remplacement du système d'information InfoPol (projet HELIUM); modernisation du réseau de communication et d'information (projet CMS); programme eProcédures; travaux d'aménagement du BAP et du tribunal régional.

### ■ Autres domaines:

Lutte contre les dangers naturels (environnement); soutien aux communes pour des projets de construction et de rénovation des infrastructures sportives d'importance cantonale (crédit d'engagement CISIC); réalisation de structures de premier accueil dans le domaine de l'asile; soutiens octroyés en faveur de la politique du logement.

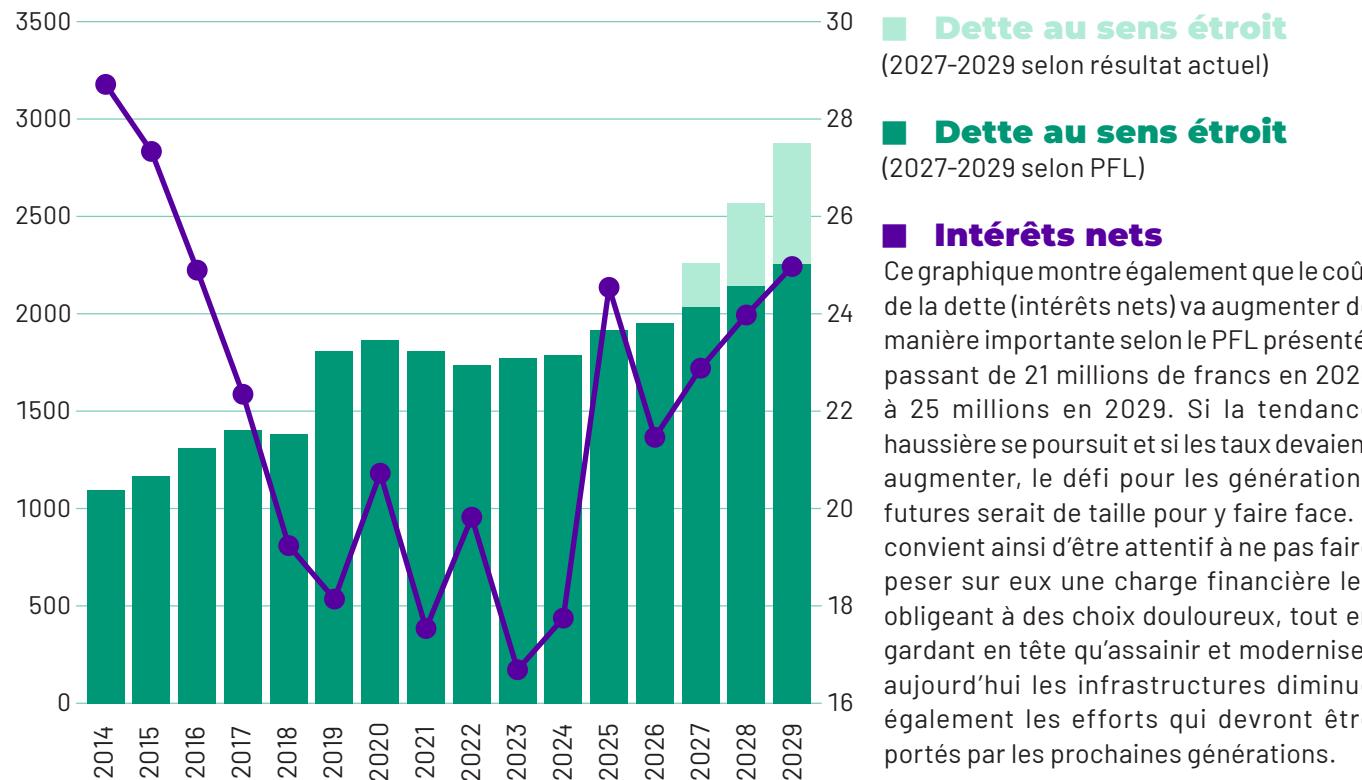
## Flux de trésorerie et endettement

<b>Flux de trésorerie et endettement</b> (Millions CHF)	2026	2027	2028	2029
<b>Flux de trésorerie provenant du compte des investissements</b>	-128.8	-208.8	-182.4	-116.3
Investissements nets planifiés	-152.8	-231.8	-205.4	-139.3
Écart statistique sur investissement	24.0	23.0	23.0	23.0
<b>Total flux du compte des investissements</b>	3.0	-118.0	-150.0	-166.0
Excédent de charges(-) / de revenus(+), selon résultat actuel	14.0	-158.0	-192.0	-216.0
Correction des mouvements non-monétaires	-11.0	40.0	42.0	50.0
<b>Insuffisance de trésorerie (selon résultat actuel)</b>	<b>-125.8</b>	<b>-326.8</b>	<b>-332.4</b>	<b>-282.3</b>
<b>Insuffisance de trésorerie (selon résultat PFL)</b>	<b>-125.8</b>	<b>-148.5</b>	<b>-115.5</b>	<b>-36.5</b>

Selon le PFT actuel, les besoins de trésorerie entraîneront une hausse significative de l'endettement en l'absence de mesures correctives, avec une augmentation estimée à près d'un milliard de francs entre 2026 et 2029. L'insuffisance de trésorerie est donc calculée selon deux scénarios, afin d'intégrer également les mesures et réformes futures.

L'évolution de la dette présentée dans le graphique ci-dessous a été ajustée en conséquence, afin de tenir compte, d'une part, d'un objectif d'investissement permettant une évolution maîtrisée de l'endettement et, d'autre part, de la nécessité d'un retour à l'équilibre

financier sur la période 2027-2029 conformément à l'orientation annoncée dans le cadre de ce programme de législature. Dans l'hypothèse où ces objectifs ne seraient pas tenus, l'endettement augmenterait d'autant, raison pour laquelle le graphique présente l'évolution de la dette selon deux scénarios. Un premier scénario est basé sur le plan financier actuel, tandis qu'un second scénario plus volontariste présente une trajectoire ajustée intégrant les objectifs financiers du Conseil d'État. Cette approche permet de refléter les efforts qui devront encore être engagés pour assurer une gestion rigoureuse des finances publiques, tout en maintenant un niveau d'investissement soutenu.





## **CONTRIBUTIONS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

# STRATÉGIE 2030

## Alignement des objectifs de législature avec la Stratégie 2030 de développement durable

Les objectifs stratégiques du programme de législature 2026 - 2029 s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie 2030 pour le développement durable du Canton de Neuchâtel, qui est organisée en huit champs d'action couvrant l'ensemble des politiques publiques.

Le tableau ci-dessous illustre comment les engagements de la législature – à travers les objectifs et les mesures

stratégiques du Programme de législature – contribuent à la mise en œuvre de la politique de durabilité cantonale, de manière directe ou indirecte, sur le long terme. Ce tableau démontre la volonté du Conseil d'État d'intégrer les principes du développement durable dans ses décisions, au service d'un canton prospère, solidaire et préservant les intérêts des générations futures.

## Huit champs pour le Canton de Neuchâtel

### Consommation et production



### Développement territorial, mobilité et infrastructures



### Énergie et climat



### Ressources naturelles



### Système économique



### Formation, recherche, innovation



### Cohésion sociale et égalité



### Santé



Axe	Objectifs	Huit champs de la Stratégie 2030 du développement durable du Canton de Neuchâtel							
		Consommation et production	Développement territorial, mobilité et infrastructures	Énergie et climat	Ressources naturelles	Système économique	Formation, recherche, innovation	Cohésion sociale et égalité	Santé
1. VIVRE	1.1 Consolider la cohésion sociale en préservant la solidarité et garantir un système de santé accessible et efficient pour toutes les générations.							✓	✓
	1.2 Être à l'écoute de toutes les générations et valoriser la culture et le sport comme moteurs de lien social, de proximité et d'identité partagée.							✓	✓
	1.3 Renforcer la sécurité, y compris la cybersécurité, et développer la prévention, notamment contre les violences et les discriminations, pour garantir un cadre de vie serein et paisible.		✓				✓	✓	✓
	1.4 Protéger l'environnement, préserver la biodiversité et mettre en valeur la nature et ses richesses.	✓	✓	✓	✓				✓
2. DÉVELOPPER	2.1 Accompagner les entreprises dans un contexte géopolitique et international en mouvement, stimuler l'innovation et accroître l'attractivité économique, touristique et résidentielle.	✓	✓			✓	✓	✓	✓
	2.2 Développer la mobilité durable afin de relier les régions et garantir la complémentarité des modes de déplacement.		✓	✓		✓		✓	✓
	2.3 Promouvoir la formation de base et continue, ainsi que l'emploi pour répondre aux évolutions du marché du travail.			✓		✓	✓		✓
3. INNOVER	3.1 Intégrer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique dans chaque politique publique.	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	3.2 Faire évoluer l'administration et les institutions pour aller vers davantage de proximité et d'efficacité.		✓				✓	✓	
	3.3 Assurer une gestion responsable des finances publiques et une fiscalité compétitive et équitable.		✓			✓		✓	

Contribution directe  
✓ ✓ ✓

Contribution indirecte  
✓ ✓ ✓



## CONCLUSION

# UN CAP COMMUN

Avec ce programme de législature, le Conseil d'État réaffirme sa volonté d'agir avec engagement, confiance et sens des responsabilités, au service de l'ensemble de la population.

Fidèle à ses trois principes directeurs – **vivre, développer, innover** –, il poursuit avec constance une ambition claire : renforcer la qualité de vie, poursuivre un développement durable et inclusif, moderniser l'administration publique et garantir la stabilité financière, conditions d'une action crédible et efficace.

Ce programme trace la voie d'un canton qui s'appuie sur ses forces et ses valeurs – ouverture, solidarité et innovation – pour affronter les défis à venir et saisir les opportunités de transformation. Dans un monde en mutation, il réaffirme la capacité de la République et Canton de Neuchâtel à

anticiper, coopérer et agir avec pragmatisme et ambition, au service de l'intérêt collectif et des générations actuelles et futures.

Le Conseil d'État remercie l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques, académiques et associatifs pour leur engagement. Ensemble, nous renforçons les fondations d'un territoire prospère et solidaire, à taille humaine, où il fait bon vivre, entreprendre et préparer l'avenir avec détermination.

**Vivre** sereinement, **développer** durablement et **innover** ensemble.

Tel sera le cap pour cette législature.

**Chancellerie d'État  
Rue de la Collégiale 12  
Case postale 1  
2002 Neuchâtel 2**

**communication@ne.ch  
www.ne.ch**